

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Gabrielle Lemonde](#)

<https://www.cadre21.org/membres/151a47b1e3f18b7e64484466>

Date d'obtention : 2022-05-26 14:32:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode rapide et efficace pour intervenir en situation de sexto.

Ne pas voir les sextos

Intervient autour des acteurs

Mobilisation rapide des partenaires

Moins de conséquences sur les jeunes

Facile d'utilisation pour les intervenants

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Démarche uniforme, facile, guidée.

Intervention plus rapide, moins de stress, pas d'oubli.

Confiance que le dossier va se traiter rapidement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Poser les questions telles qu'écrites dans la Trousse.

Ne pas poser de question à un instigateur malveillant.

Ne pas voir les sextos pour préserver l'intégrité psychologique et physique et l'élève.

Saisir l'appareil électronique pour éviter que les images circulent encore ou ne s'efface.